

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 77-950/PCG pourtant convocation de la Chambre des Députés en session extraordinaires

n° 77-950/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
18 juin 1977

Numéro JO
n° 3 du 14/07/1977

Date du numéro
14 juillet 1977

TEXTE INTÉGRAL

Par arrêté n°77-950/PCG du 18 juin 1977. La chambre des Députés (9e législature) est convoquée en session extraordinaire, le mercredi 22 juin 1977, à 9 heures, au lieu habituel de ses séances. L'ordre du jour de cette session extraordinaire est ainsi déterminé

- proposition de loi constitutionnelle n°1 de proclamation de la République de Djibouti, une et indivisible, indépendante et souveraine
- proposition de loi constitutionnelle n° 2
- autres propositions de lois à prendre d'urgence, à raison ou à l'occasion de l'indépendance.